

Contribution à l'enquête publique

Dossier règlementaire de régularisation du stade d'eau vive de L'Argentièrre-la-Bessée (05)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier déposé par la mairie de L'Argentièrre-la-Bessée afin de renouveler l'autorisation administrative du stade d'eau vive de L'Argentièrre-La-Bessée.

Les atouts de ce site sont nombreux pour les licenciés et clubs de la FFCK ; pratique quotidienne multidisciplinaire, stages, compétitions, événements, formations.

Cet équipement sportif, précieux pour les sports de pagaie, rayonne au-delà des frontières de la région PACA et de la métropole.

En tant que siège fédéral, nous accompagnons actuellement le CRCK PACA dans l'organisation de plusieurs événements nationaux à venir dans la vallée de la Durance. Il va de soi que le bassin de L'Argentièrre sera le cœur de cette série de manifestations.

Nous tenons ainsi à ce qu'il soit pérennisé et que son autorisation d'existence et d'entretien soit renouvelée dans les meilleures conditions dans le but à ce que l'ensemble des structures et pratiquants des sports de pagaie puissent continuer à naviguer sur ce formidable site.

Nos services restent mobilisés pour accompagner le CRCK PACA.

Bien cordialement.

Fait à Vaires-sur-Marne

Le 23/09/2026

BONNETAIN Pascal

Président de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie

Signature

 
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË KAYAK
ET SPORTS DE PAGAIE
2 Chemin de la Victoire
77 360 Vaires-sur-Marne